

International

BRÉSIL : LULA EMBASTILLÉ PAR UNE JUSTICE DE « RAMINAGROBIS »

Jean-Jacques Kourliandsky

04/04/2018

Alors que l'ancien président Lula vient d'être définitivement condamné à une peine de prison, le directeur de l'Observatoire de l'Amérique latine Jean-Jacques Kourliandsky rappelle les circonstances de cette condamnation et replace dans son contexte politique la signification de cette décision judiciaire – contestable et contestée.

Le verdict est tombé. Douze ans de prison. Lula, coupable, le 4 avril 2018. Coupable, le 27 mars 2018. Coupable, le 12 juillet 2017. Le Tribunal supérieur fédéral (TSF) a entériné la décision du Tribunal fédéral régional de Porto Alegre. Qui lui-même avait confirmé et alourdi la sentence rendue en première instance par le juge Sergio Moro.

Ces décisions de justice révèlent une chose : les juges brésiliens sont cohérents avec eux-mêmes. Au plus haut niveau, celui du TSF, la décision a été acquise à l'arraché, par 6 voix contre 5. Le terme « arraché » est d'autant plus justifié que l'ex-président brésilien est condamné sur l'intime conviction de culpabilité du juge Moro. Pas plus. L'appartement en bord de mer dont aurait bénéficié Lula appartient à une entreprise immobilière. Lula n'y a jamais habité. Il y a, certes, le témoignage à charge d'un condamné qui, grâce à cette délation, a pu négocier un aménagement de sa peine...

Les conditions de l'instruction ont mordu allègrement sur le respect du droit. Lula a été « tiré de son lit » *manu militari* à 6 heures du matin pour sa première convocation judiciaire. Sans avis préalable. Ses conversations téléphoniques avec la présidente Dilma Rousseff ont été enregistrées à la demande du juge Moro qui a passé outre les autorisations préalables nécessaires pour procéder aux écoutes du chef de l'État. Les médias télévisés du groupe Globo, le plus important du Brésil, ont régulièrement eu accès au dossier du juge Moro et à des informations leur permettant par exemple de filmer la première intervention policière au domicile de Lula. Le président du Tribunal régional fédéral de Porto Alegre, Carlos Eduardo Thomson Flores Lenz, avant l'examen officiel de l'appel présenté par les avocats de Lula, a signalé publiquement qu'il considérait la sentence rendue en première instance par le juge Moro comme exemplaire...

Lula, depuis la destitution inconstitutionnelle de la présidente élue en 2014, Dilma Rousseff, a fait l'objet d'un harcèlement judiciaire qui interpelle. Et ce d'autant plus que les juges se sont révélés moins pressants pour faire avancer les procédures engagées pour corruption contre par exemple le président de fait, Michel Temer, ou l'adversaire malheureux de Dilma Rousseff à l'élection présidentielle de 2014, le sénateur PSDB (Parti de la social-démocratie brésilienne, droite conservatrice), Aécio Neves.

Le juge chat de la fable de la Fontaine, Raminagrobis, est « gros et gras, bien fourré, arbitre expert sur tous les cas », mettant les plaideurs d'accord en les croquant. Le magistrat brésilien est partie prenante de l'élite privilégiée du Brésil. Touchant un revenu moyen mensuel de 10 000 dollars, il partage ainsi la vie sociale des nantis. 71% d'entre eux, selon le quotidien *O Globo* du 17 décembre 2017, gagnent plus de 33 000 reais par mois. Sans parler des primes exceptionnelles de fin d'année, d'environ 30 000 reais, perçues par 7000 juges, d'après le journal *Estadão* du 19 février 2018. La compréhension du monde, ou du quotidien de leurs concitoyens, d'un juge brésilien passe nécessairement par ce prisme.

Or les « élites » sociales brésiennes sont aujourd'hui aux commandes de la politique, comme de l'économie. Avec le consentement de la justice et l'appui de plus en plus bruyant des militaires de haut rang. L'un d'entre eux, chef d'état-major de l'armée de terre, a publiquement rappelé à l'ordre le TSF quelques heures avant qu'il ne se réunisse. La mise à l'écart de Dilma Rousseff, comme celle de Lula, garantissent la poursuite de leurs politiques sociales et la perpétuation des politiques d'austérité pour les plus pauvres mises en œuvre ces derniers mois.

Toutes choses qui conduisent à un recadrage sémantique.

Qui est corrompu dans la Maison Brésil ? Le « petit lapin » Lula, la « belette » Rousseff, ou « Grippeminaud » Moro et ses amis de « l'élite ancrée dans le passé », perpétuant les hiérarchies sociales de l'esclavagisme, pour reprendre la qualification proposée par le sociologue Jessé Souza ?

Un Comité international pour la défense de l'ex-président Lula, présidé par l'ancien ministre Celso Amorim, est en cours de constitution. La Fondation Jean-Jaurès lui apporte son soutien.

Lula doit être blanchi des accusations politiques fabriquées pour l'écarter de la présidentielle du 7 octobre prochain. La démocratie brésilienne doit reprendre le cours constitutionnel malheureusement rompu en 2016 par des partis et des élus repliés sur leurs « chattemittes ».